

Mandature 2021-2026	Assemblée Générale	Vendredi 17 juin 2022
	Délibération	n°2022/9
Délibération relative à la désignation des Conseillers Techniques		

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances au Siège de son Hôtel Consulaire, sis 5 bis rue de Paris, sous la présidence de Jean-Pierrick ROBERT, et en présence de Vassili CZORNY, SGAR par Intérim, Représentant M. Le Préfet.

35 Membres étaient présents au moment du vote sur les 40 Membres en exercice. Le quorum était atteint et l'Assemblée pouvait valablement délibérer.

Exposé des motifs

Sur proposition du Président, le Bureau peut désigner des Conseillers Techniques choisis parmi des personnalités qui, par leurs fonctions, peuvent apporter à la Chambre le concours de leur compétence.

Leur nombre est limité à 20 au plus.

Les Conseillers Techniques participent autant que de besoin, aux travaux de l'Assemblée Générale et des Commissions, à l'exception des Commissions Réglementées, après accord du Président de la CCI.

Ils ne peuvent représenter la CCI dans les instances extérieures où la CCI est représentée.

Ils peuvent toutefois être désignés par la CCI comme personnes qualifiées au sein d'instances extérieures. Le mandat qui leur est ainsi confié comporte pour les Conseillers Techniques une obligation de rendre compte au Président de la CCI de son exécution.

La liste des Conseillers Techniques qui seront désignés par l'Assemblée Générale sera annexée au Règlement Intérieur de la CCI.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION N° 2022/9

VU la section 1.3.1 du Règlement Intérieur de la CCI Réunion,
VU la proposition du Président examinée lors de la réunion du Bureau en date du mercredi 8 juin 2022,
VU la décision du Bureau en date du mercredi 8 juin 2022,

L'ASSEMBLEE GENERALE

Après en avoir délibéré,
 Désigne, les personnes ci-dessous Conseillers Techniques de la CCI Réunion :

1	Mathieu YU
2	Philippe SARAZIN
3	Audrey BLANCARD
4	Eric M'DOIHOMA
5	Karine COJONDE
6	Laurianne ADEKALOME
7	Régine MOUTANVIRIN
8	Abdoul Ramane GHANTY
9	Koumarane VIRIN
10	Allan AMOUNY
11	Valérie ETHEVE
12	Kourdjee GALIB
13	Stéphanie BARET
14	Karine DELETRE
15	Patricia BIANDRAY
16	Valérie PARE
17	Jean-Hugues SAVARANIN
18	Stéphane BERTIL
19	Shabir BAIDJIBHAI
20	Gérald ZETTOR

DECIDE D'adresser ampliation de la présente délibération à Monsieur le Préfet de la Région et du Département de la Réunion.

CONDITIONS DE VOTE :

Date : Vendredi 17 juin 2022
Nombre de votants : 35
Quorum : 21
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents lors du vote :

MMES ET MM. ROBERT Jean-Pierrick, PAOLI Patricia, RIVIERE Gaël, BOQUI QUENI Richard, BEEKHY Fadil, ANGELIE Marie-Nadine, ARNACHELLUM Johny, ASGARALY Raza Aly, BLARD Jérôme, CHIMON Jean-Paul, DIJOUX Frédéric, DJAFARALY Raza Aly, FLAVIGNY Guy-René, France Marie-Céline, GANGAMA Thierry, GRINDU Johnny, HUET Arlain, LAW-YEN Johnny, LEPINAY Mathieu, LI David,

MAROUVIN VIRAMALE Fabrice, MOUNICHY Sarojadevi, NARASSAMY Eric, PAYET Giraud, PIERRE Franckie, PONIN Eddy, RAMJANE Nina, RAMSAMY Régis, RITOU Sandarsen, ROBERT Bernard, SINGAINY Wilfried, SOUPRAYENMESTRY Laurent, TSENG-AH-WANG Olivier, TIAN-VAN-KAI Patrick, VERGUIN Patrick, VIENNE Stéphane.

Était sorti au moment du vote :

M. COHEN Bruno

Étaient absents et excusés :

MMES ET MM. NARAYANIN Théophile, AMODE ADAME Younous, LAW-YEN Johnny, PLANTE Pascal.

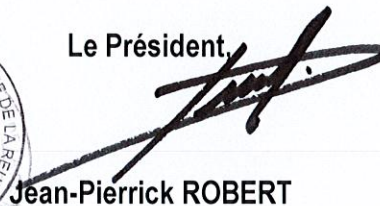
Le Secrétaire,



Richard BOQUI QUENI



Le Président,



Jean-Pierrick ROBERT

